

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix tenue le 5 juin 2017, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :  
Évans Potvin  
Martin Voyer  
André Fortin  
Richard Lapointe  
Lévis Duchesne  
Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents :  
La directrice générale, Marie-Hélène Boily  
Le greffier, Mario Bouchard

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

**2. 141.06.2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017.
4. Rapport des activités du conseil :
  - 4.1. Administration et développement :
    - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 16 mai au 5 juin 2017.
    - 4.1.2. Utilisation du vote par correspondance pour l'élection générale du 5 novembre 2017.
    - 4.1.3. Adoption du règlement d'emprunt no 217-2017 d'une somme de 1 500 000 \$ dans le cadre de la programmation des travaux présentés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).
    - 4.1.4. Demande des Chevaliers de Colomb du conseil Jean Dequen no 3066 d'une exemption de la taxe foncière auprès de la Commission municipale du Québec.
    - 4.1.5. Demande d'adoption du projet de loi n° 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017.
    - 4.1.6. Autorisation versement des compensations aux associations de chalets en lien avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés.
    - 4.1.7. États comparatifs de revenus et de dépenses au 31 mai 2017.
    - 4.1.8. Engagement d'un technicien en gestion des eaux.
    - 4.1.9. Engagement d'un coordonnateur en loisirs et animateur du milieu en remplacement de madame karine Gagné Plourde.
    - 4.1.10. Modification politique d'intervention en matière de développement économique.
    - 4.1.11. Autorisation versement d'une contribution financière à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean en contrepartie d'une cession de terrain.
  - 4.2. Gestion du territoire :
    - 4.2.1. Adoption du règlement n° 216-2017 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.
    - 4.2.2. Autorisation de signataires – Contrat de rétrocession d'un terrain résidentiel à intervenir avec monsieur Jean-Pierre Voyer et madame Camille Vézina – 520, rue des Prés.

- 4.2.3. Octroi d'un contrat – Acquisition d'un localisateur de conduite et d'un indicateur de pression de borne incendie.
  - 4.2.4. Octroi d'un contrat – Acquisition et installation d'une porte au garage municipal.
  - 4.2.5. Octroi d'un contrat – Agent valideur pour les données d'exploitation 2016 des stations d'assainissement des eaux usées des secteurs de Lac-à-la-Croix et de Métabetchouan.
  - 4.2.6. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour agrandissement d'une résidence au 1089, 2<sup>e</sup> rang Est et Abrogation de la résolution no 71.03.2017.
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Octroi d'un contrat - Remise à neuf de la plaque de réfrigération et du compresseur #1 à l'aréna municipal – Appropriation au fonds de roulement.
  - 4.3.2. Autorisation d'une activité en vertu du règlement no 1000-07 – Resto-Bar le Rigolet.
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.
5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
- 6.1 Motion de félicitations au personnel cadre et employés municipaux – Crue printanière 2017;
  - 6.2 Motion de félicitations à l'équipe de gestion de Rio Tinto Alcan inc. – Crue printanière 2017.
7. Période de questions des citoyens.  
Levée de la séance.

***Adoptée à l'unanimité***

**3. 142.06.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2017**

---

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

***Adoptée à l'unanimité***

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune intervention

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 143.06.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 16 MAI 2017 AU 5 JUIN 2017**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mme Claude Brassard  
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix

couvrant la période du 16 mai au 5 juin 2017 laquelle totalise la somme de 449 122,84\$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.2 144.06.2017 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2017**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.3 145.06.2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 217-2017 D'UNE SOMME DE 1 500 000 \$ DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRÉSENTÉS AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le règlement no 217-2017 d'une somme de 1 500 000 \$ dans le cadre de la programmation des travaux présentés au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECH). Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.4 146.06.2017 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE JEAN DEQUEN NO 3066 D'UNE EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

---

**Considérant que** les Chevaliers de Colomb du conseil de Jean Dequen n° 3066 ont déposé auprès de la Commission municipale du Québec, le 17 mars 2017, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 78, rue Saint-André.

**Considérant que** la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

**Considérant que** le conseil des Chevaliers de Colomb est un mouvement qui perpétue une longue tradition d'activités et d'œuvres charitables dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Évens Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission municipale du Québec, qu'elle donne un avis favorable à la demande des Chevaliers de Colomb du conseil de Jean Dequen no 3066 aux fins de les exempter de

toutes taxes foncières sur l'immeuble situé au 78, rue Saint-André à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et dont l'organisme est le seul utilisateur, ainsi qu'aux fins d'exemption de la taxe d'affaires à l'égard de l'activité qui y est exercée.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.5 147.06.2017 DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

---

**Considérant que** le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**Considérant qu'**avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**Considérant que** donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**Considérant que** le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**Considérant que** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**Considérant que** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017.

**À ces causes,** monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

**De demander** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

**De demander** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.6 148.06.2017 AUTORISATION VERSEMENT DES COMPENSATIONS AUX ASSOCIATIONS DE CHALETS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser à verser pour l'année 2017 la somme de 163 120 \$ dont la compensation est établie à 16,79 % à être répartie à l'ensemble des associations de chalets, le tout en conformité avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.7 149.06.2017 ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES AU 31 MAI 2017**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accepter le dépôt des états comparatifs au 31 mai 2017 des activités financières et d'investissements de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le tout conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.8 150.06.2017 ENGAGEMENT D'UN TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX**

---

**Considérant** le départ à la retraite d'un employé municipal affecté au suivi de la production et de la distribution de l'eau potable sur les réseaux;

**Considérant** les obligations municipales en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);

**Considérant** l'appel d'offres publié le 6 avril 2017 pour l'engagement d'un technicien ou d'une technicienne en gestion des eaux;

**Considérant que** le comité de sélection a soumis ses recommandations quant au choix de la personne candidate pour occuper le poste à temps plein.

**À ces causes**, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin de procéder à l'engagement de monsieur Stéphane Langlais à titre de technicien en gestion des eaux pour un emploi régulier à temps plein, dont l'entrée en fonction à la fin juin 2017. Monsieur Stéphane Langlais sera soumis à la période d'essai tel que prévu à la convention collective et la rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.9 151.06.2017 ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR EN LOISIRS ET ANIMATEUR DU MILIEU EN REMPLACEMENT DE MADAME KARINE GAGNÉ PLOURDE**

---

**Considérant que** madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice en loisirs et animatrice du milieu débutera en août 2017 un congé maternité pour une période d'environ un (1) an;

**Considérant** les nombreuses activités sportives, éducatives et socioculturelles à coordonner et superviser sur le territoire.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe de procéder à l'engagement de monsieur Maxime Fortin à titre de coordonnateur en loisirs et animateur du milieu en remplacement de madame Karine Gagné Plourde pour une durée approximative d'un an, dont l'entrée en fonction est le 12 juin 2017. La rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.10 152.06.2017 MODIFICATION POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de modifier la politique d'intervention en matière de développement économique aux de la façon suivante :

- Ajout du texte suivant à la fin de l'article 3.10 :  
« Toutefois, lorsqu'une aide financière a été accordée dans le cadre du volet 1 : Démarrage/Relocalisation/Amélioration, une aide financière pour la même entreprise pourra être accordée à l'intérieur de ces mêmes exercices financiers, et ce, pour une demande dans le cadre du volet 2 : Publicité /Mise en marché / Promotion ».
- Modifier le pourcentage des coûts admissibles du projet au Volet 2 :  
« 25 % au lieu de 10 % »

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.11 153.06.2017 AUTORISATION VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN DANS LE CADRE D'UNE CESSION DE TERRAIN**

---



**4.2.5 158.06.2017 OCTROI D'UN CONTRAT – AGENT VALIDEUR POUR LES DONNÉES D'EXPLOITATION 2016 DES STATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES SECTEURS DE LAC-À-LA-CROIX ET DE MÉTABETCHOUAN**

---

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'octroyer à monsieur Patrice Lavoie, ingénieur en génie civil, le contrat d'agent valideur pour les données d'exploitation 2016 des stations d'assainissement des eaux usées des secteurs de Lac-à-la-Croix et de Métabetchouan pour une somme de 939,50 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 mai 2017.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.6 159.06.2017 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE AU 1089, 2E RANG EST ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 71.03.2017**

---

**Considérant que** monsieur Jean-Claude Pomerleau s'est adressé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation de construire un agrandissement à sa résidence ainsi que de construire un garage attenant à sa résidence du 1089, 2e Rang Est, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

**Considérant que** cette demande visait la régularisation d'un projet déjà réalisé suite à la délivrance d'un permis municipal en août 2016 ;

**Considérant que** la CPTAQ a informé le propriétaire qu'une autorisation aurait été nécessaire au préalable à la réalisation des travaux, et qu'elle enjoint le propriétaire de déposer une telle demande;

**Considérant qu'**un avis juridique avait été demandé par la Ville sur la question, lequel avis conclut que cette dernière avait agi en toute légalité, et qu'elle pouvait informer la CPTAQ que le projet est bel et bien conforme à la réglementation municipale;

**Considérant que** cette demande a donc été appuyée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans sa résolution 71.03.2017 adoptée le 20 mars 2017 ;

**Considérant que** la CPTAQ a demandé, dans un avis transmis au requérant le 19 avril 2017 que la demande soit modifiée pour inclure également la résidence construite en vertu de l'article 40 puisqu'en cas de destruction, le privilège prévu à cet article pour un agriculteur ne pourra plus être invoqué par le propriétaire;

**Considérant que** la demande est sans effet négatif sur l'agriculture dans ce secteur, puisque le projet ne prévoit aucun ajout d'usage non agricole supplémentaire, ni n'empiète sur une surface cultivée ou propre à l'agriculture.

**À ces causes,** monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :

- Informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par monsieur Jean-Claude Pomerleau d'autoriser l'usage résidentiel sur une superficie approximative de 4 000 mètres carrés, ainsi que l'agrandissement et la construction d'un garage attenant à sa résidence du 1089, 2e rang Est, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
- Informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette résolution abroge la résolution no 71.03.2017 adoptée le 20 mars 2017.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

**4.3.1 160.06.2017 OCTROI D'UN CONTRAT - REMISE À NEUF DE LA PLAQUE DE RÉFRIGÉRATION ET DU COMPRESSEUR #1 À L'ARÉNA MUNICIPAL – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT**

---

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accorder à Cimco Réfrigération les contrats suivants :

- Remise à neuf de la plaque de réfrigération pour la somme de 11 463,97 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 9 mai 2017 et de financer cette somme par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 4 012,01 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 5 juin 2018;
- Remise à neuf du compresseur #1 pour la somme de 9 317,17 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 31 mai 2017 et de financer cette somme par le fonds général de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.3.2 161.06.2017 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-07 – RESTO-BAR LE RIGOLET**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser le Resto-Bar le Rigolet à tenir diverses activités devant se dérouler le dimanche 30 juillet et le samedi 19 août 2017 dans le cadre d'événements excédant les limites de la zone d'exploitation sous contrat de concession avec installation de chapiteaux, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 2017006022834 préparé par monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Rencontres de citoyens
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Représentation souper-bénéfice des Chevaliers de Colomb
- Comité Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunion Maison des Jeunes
- Représentation 60<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Réunion Corporation de développement commercial, industriel et touristique
- Représentation au golf de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean
- Conférence de presse Festi-Vélo
- Inauguration murale maison des Jeunes secteur Lac-à-la-Croix
- Comité administration et développement
- Réunion MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Conseil d'administration Camp musical
- Rencontres des élus sur divers dossiers

Monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur André Fortin, conseiller municipal annoncent qu'ils seront candidats au poste de maire lors des élections du 5 novembre 2017.

---

**4.4.1 162.06.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS, SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

| <b>Demandeur</b>   | <b>Demande</b>                               | <b>Montant accordé</b>                                   |
|--|--|--|
| Marché de Noël   | Contribution financière                      | 275 \$   |
| Popote roulante des Cinq-Cantons                                   | Versement d'une subvention pour l'année 2017 | 4 versements de 2 136,50 \$ sur présentation de factures |
| Deuxième édition du « Paddlefest » ou planche à pagaie en français | Achat de visibilité activité locale 2017     | 1 200 \$   |

*Adoptée à l'unanimité*

## **5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 163.06.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS AU PERSONNEL CADRE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX – CRUE PRINTANIÈRE 2017**

Monsieur le conseiller André Fortin présente une motion de félicitations dûment appuyée par les membres du conseil municipal en faveur du personnel cadre et des employés municipaux pour la qualité du travail accompli lors des conditions exceptionnelles engendrées par la crue des eaux printanière. Ils ont tous grandement contribué à assurer la sécurité, le support et le réconfort aux citoyens sinistrés.

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.2 164.06.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS A L'ÉQUIPE DE GESTION DE RIO TINTO ALCAN INC. – CRUE PRINTANIÈRE 2017**

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente une motion de félicitations dûment appuyée par les membres du conseil municipal en faveur de l'équipe de gestion de Rio Tinto Alcan inc. pour la qualité du travail accompli associé à la gestion des eaux lors de la crue printanière 2017. L'équipe de gestion a maintenu une communication constante avec la Ville et fourni toute l'aide nécessaire pour informer et rassurer la population de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur le sujet suivant :

- Horloge du parc Maurice Kirouac.

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

*Lawrence Potvin, maire*

---

*Mario Bouchard, greffier*